

2021 en Écosse L'indépendance en perspective

p. 3



Ce 26 novembre, l'Exécutif a présenté à l'Assemblée de Corse le premier volet de son Plan consacré aux mesures de sauvegarde d'une économie gravement mise en péril par la crise sanitaire, et au coup de massue donné à tant et tant de Très Petites Entreprises qui sont le cœur même de notre économie. Voté à l'unanimité, il est important que ces leviers soient actionnés rapidement, avant que ne s'amorce ce qui serait un véritable effondrement pour l'économie corse. p. 6 à 7

Cullettività di Corsica

U pianu Salvezza è Rilancia



Atteinte à la liberté de manifester
et à la liberté de la presse : la motion
de l'Assemblée de Corse

p. 5

50 maires de Corse réclament
la libération de Jean Pierre Santini

p. 7

■ 0 Corsu, vai à scopre u to paese, hè u mumentu - Prima parte



Trè anni fà, A Piazzetta avia publicatu un nùmeru per incuragisce i Corsi à girandulà in casa soia. u custatu hè tremendu: a Corsica, a cunnòscenu megliu i pumataghji chè i Corsi (micca sempre, ma guasi). Allora perchè micca pruffittà di «l'effettu Govid» per andà à scopre un locu chì ne avete sempre intesu parlà, ma induve ùn avete mai messu un pede? Si i commercianti ùn ci mettenu micca troppu bastunate, bella sigura.

U Crùzinu. Quand'elli vi dumanderanu «Ch'ai fattu st'estate?» è ch'hè vo risponderete «aghju visitatu u Crùzinu», calmerà subbitu à tuttu u mondu. U Crùzinu (o Crùzini?) corrisponde à a valle di u fiume di u listessu nome. Sò i paesi di U Salge, Rusazia, Azzana, Pastricciola è Rezza. Belli lochi verdi, è quì omancu serete à u calmu. A muntagna hè magnifica (sott'à u Monte d'Oru, u monte Cervellu, u Trittore). Hè un locu scantatu è in fine di contu pocu cunnisciutu. Hè una pieve chì hà sappiutu mantene unepoche di e so tradizioni, cum'è quella di i fochi di a notte di u 31 di lugliu, quella di i mazzeri.

U Boziu. Una di e regione di Corsica chì soffre u più di a desertificazione. Ma ci n'hè sempre unepochi chì resistenu. Ci vole à di chì u Boziu ne hà l'abitùtine, hè da quì ch'ellu sò partute e duie rivuluzione maiò di a nostra storia: quella di Sambucucciu d'Àlandu, contr'à i signori in u 1357, è quella contr'à Ghjènuva, in u 1729. Pruffittatene per vede e pitture à l'affrescu di Sermanu è di U Favalellu, chì fàcenu parte di e più belle di Corsica.



Luzziyeu. Trà Galeria è Calvi, quì serete tranquillu. Abbandonata da l'omi à l'èpica di l'invasi barbareschi, a pieve di Luzziyeu si trova luntana da ciò ch'ellu si chjama «le développement», è tutta a mullizzeria ch'ellu trascina (sin'à quandu). Pocu mondu à u mare, paisaghji salvatichi, è quì vi ricurderete chì u Statu ci vulia fà in l'anni 60 una basa per facci e so prove di bombe atòmiche. E mine di l'Argentella si ponu sempre vede. ■ **Dà seguità...**

Derive

L'annata 2020 hè stata un annata di dūbbitu è di penseri. A crisa sanitaria di u Covid19 l'hà imbruttita di dolu, di suffrenza, di spicanza, d'inchièttudine. I rapporti umani sò stati ciambuttati, dinù a cunfidenza in l'avvene. Basta à rompe l'equilibrii fràcichi di a nostra ecunomia per mette in periculu a sucietà. In ssu parapiglia è tene, invece di mette in ballu «u mondu di dopu» ch'omu bramava à 8 ore di sera quandu tutt'ugnu sciaccamanava di marzu e prufessioni medicale, quelli chì decidenu per noi affocanu a demucrazia è u drittu di spressione. È menu u guvernu ghjunghje à ammaestrà sta crisa sanitaria, è più cerca à ingabbia u pòpulu è e so brame di ghjustizia è di libertà. Hè cusì a lege detta di «sicurità glubale» è u s'articulu 24 chì prova à impedisce di dinunzià certe verità. In ssu cumbugliu induve soffre a ghjente, u Statu forse a pensa troppu occupata per riasgisce, è prova à incavistrala. È si runzica pocu à pocu uni pochi di i nostri dritti. Ancu assai, a sucietà cumencia à prutestà contr'à tutte ss'aggressioni. E derive di a pulizza per un dettu. Dopu à l'evacuazione cù battarchjate di migranti piazza di a Repubblica, e chjibbe di ghjurnalista, è l'aggressione vergognosa di quattru pulizzeri contr'à un pruduttore, eventi ancu assai filmati, sò decine di millaie di persone chì sò fallati in carrughju in Francia stu sàbatu 28 di nuvembre scorsu. Sott'à a chjama di marchje pè a libertà (#marchedeslibertés) dicenu di nò à u prugettu di lege «Sicurezza glubale» è innò è a viulenze di i pulizzeri. «Ricusemu chì a Francia sia u paese di e viulenze pulizzere è l'offese à a libertà d'infurmazione. Dimmu chì senza imàgine sparse da a sucietà civile, e viulenze pulizzere ùn saranu micca vindicate», spieca u Cullettivu #StopLoiSécuritéGlobale. U sistema hè malatu di e derive di a so pulizza è di a so ghjustizia. A Corsica a sà dopoi un pezzu, per soffre di a ripressione contr'à u naziunalismu, cù ghjente lampate in priggìu nant'à cartulari vioti, arrestazioni viulente a mane à bon'ora, parenti o zitelli scuzzulati, sbagli di persone suvente, senza scusassi dopu, detenzione preventiva sistematica, prove fabricate (shè vista troppu suvente), dritti di a difesa disprezzati, prucessi vergognosi, abusi da tutte e mamme, eccètera. A Francia scopre dapoi qualchi annu a viulenza di a so pulizza, peghju, scopre a tendenza à tace ssi malfatti di i pulizzeri. Allora, ancu s'ellu ponu à le volte esse un periculu pè una sucietà appaciata, u fattu di filmà è di sparghje l'imàgine di i malfatti pulizzeri nant'à e rete suciale è a stampa, hà cuntribuitu à apre l'ochji di l'upinione pubblica nant'à certe verità. Senza ssa libertà, anu da cresce e derive di a pulizza è lampà uni pochi di nucenti in priggìu... o, peghju, in i campu santi. A Francia dapoi parecchi anni hà persu u grigliu di u «paese di i dritti di l'omu». ■

Fabiana Giovannini.



2021 en Ecosse

L'indépendance en perspective

Ce 28 novembre s'est tenu le Congrès annuel du Scottish National Party qui s'est achevé par le discours-programme de la leader du parti, Nicola Sturgeon, actuelle première ministre. Son discours lance la campagne pour l'élection en mai 2021 du Parlement d'Edimbourg où, selon les sondages, le SNP devrait obtenir une large majorité de sièges, avec un programme centré autour de la demande d'un nouveau référendum sur l'indépendance de l'Écosse.

Le Congrès annuel du SNP s'est tenu cette année avec les moyens d'internet, en raison de la crise sanitaire qui touche aussi l'Écosse. Habituellement, des milliers de délégués, désignés par les sections de militants, sont regroupés dans le Palais des Congrès de Glasgow, le seul à même de contenir la foule de ceux qui représentent les dizaines de milliers de militants du parti indépendantiste écossais, toujours membre de l'Alliance Libre Européenne malgré le Brexit.

Mais, même privé de sa démonstration annuelle, jamais le SNP n'a semblé aussi fort en Écosse. Cette force tient d'abord à la façon dont l'Écosse, qui dispose de larges compétences sanitaires, a su gérer la crise du Covid-19. Les sondages accordent 72% d'opinions favorables au gouvernement écossais de Nicola Sturgeon, quand la gestion du gouvernement Johnson à Londres est extrêmement critiquée.

Aussi, à six mois des élections au Parlement écossais, le SNP semble assuré d'une large victoire autour d'un nouveau mandat de quatre ans pour Nicola Sturgeon, plus populaire que jamais.

Ce sera alors le « premier étage » de la démarche qui, Nicola Sturgeon s'en est déclarée certaine, conduira à l'indépendance de l'Écosse au cours de la prochaine mandature.

Car, en raison du Brexit, l'opinion écossaise, qui s'était très majoritairement opposée à une sortie de l'Union Européenne, se déclare de plus en plus favorable à l'indépendance.

Ainsi, les quatorze derniers sondages réalisés cette année donnent le « yes » vainqueur avec des scores allant de 51 à 59%. Jamais dans le passé le « oui » n'avait été aussi fort, et il bénéficie d'une dynamique qui continue à progresser. Boris Johnson refuse ce nouveau référendum écossais alors que le précédent, en 2014, avait donné la victoire au « non » avec 55% des voix. Il demande « au moins une génération » entre deux consultations. Mais les indépendantistes

écossais ont beau jeu d'objecter que le Brexit a complètement changé la donne démocratique.

En effet, en 2014, l'argument principal des opposants était d'agiter la menace d'une sortie de l'Union Européenne en cas de victoire du oui à l'indépendance. Aussi, beaucoup d'Écossais se sentent floués car, finalement, la victoire du « non » les a mis à la remorque d'un Royaume Uni qui a *in fine* décidé du Brexit, contre la volonté de 62% des Écossais.

D'où la pression grandissante pour que le prochain référendum soit décidé dès 2021, l'année 1 du Brexit. Pour Nicola Sturgeon, « *le peuple écossais a le droit de choisir son avenir* » et elle a conclu son discours en demandant de « *démontrer, avec sang-froid et patience, que l'Écosse est prête à prendre sa place dans la grande famille des nations indépendantes.* »

Pour les Écossais, le gouvernement britannique devra céder et permettre la tenue de ce référendum dans des conditions légales, comme celui qui a déjà eu lieu en 2014. Boris Johnson ne l'entend pas ainsi et il cherchera par tous moyens à l'empêcher. Mais la force de l'opinion publique écossaise pourrait finir par avoir raison de son opposition, avec le soutien implicite d'une Union Européenne qui ne peut voir qu'avantage à récupérer l'Écosse en son sein, ne serait-ce qu'en raison du fait que les eaux territoriales écossaises représentent l'essentiel des zones de pêche dont le Brexit va priver la pêche européenne.

La voie politique écossaise, pleine de « sang-froid et de patience », pourrait bien être la bonne. ■

Projet de loi sur la « Sécurité globale »

Atteinte intolérable aux libertés

L'opinion publique a été très unanimement choquée par les images vidéos du passage à tabac sans raison d'un producteur de musique à Paris, ainsi que de jeunes qui enregistraient à ce moment-là dans les studios.

Pensant pouvoir commettre leur délit en toute impunité en s'enfermant avec lui dans ses propres locaux, ils ont commis leur méfait avec une telle rage, à coups de poings, de pieds et de matraques, qu'on se demande encore comment l'homme s'en sort vivant. Il faut dire que le gars grand et costaud, s'est efforcé malgré les coups de rester debout pensant à juste titre que s'il flanchait, il ne s'en sortirait pas. L'agression, copieusement entrecoupée d'insultes de « sale nègre » a duré

En plein débat controversé sur la loi de « sécurité globale » qui porte atteinte à la liberté de la presse et interdit notamment de filmer la police en intervention, cette affaire révèle à quel point cette loi est dangereuse et va inévitablement amplifier les dérives policières. C'est une atteinte à la liberté de la presse sans précédent en Europe. Et plusieurs dizaines de milliers de manifestants dans toute la France ont protesté ce samedi 28 novembre contre ce projet liberticide. Le gou-

vernement a dû reculer et promettre une nouvelle rédaction, notamment de l'article 24 très contesté, mais cette affaire révèle un état d'esprit très inquiétant au cœur de l'appareil d'État.

L'Assemblée de Corse, réunie en session le 27 novembre, a adopté à l'unanimité une motion présentée par le président de l'Assemblée de Corse, et les groupes Femu a Corsica et Corsica Libera. La voici *in-extenso*. ■



12 longues minutes et a été filmée par la caméra de surveillance du studio. L'homme n'a pourtant à aucun moment riposté et n'a démontré aucune violence ni avant, ni pendant cette attaque totalement injustifiée. Heureusement, les jeunes qui enregistraient au sous-sol, ont pu pénétrer dans la pièce dont la porte était bloquée par les policiers, et en s'interposant les ont repoussés à l'extérieur. Appelant du renfort, les policiers ont cependant donné l'assaut à l'aide d'une grenade lacrymogène et sous la menace de leur arme cette fois. Extirpés du local, ils ont été passés à tabac encore à l'extérieur alors qu'ils se rendaient et ne témoignaient d'aucune menace criant « j'ai rien fait », « à l'aide »... Des scènes inouïes sous les caméras smartphone heureusement des voisins médusés. Sans ces images et celles de la caméra de surveillance du studio, l'homme en question aurait pourtant été jeté en prison, accusé d'outrages à agents et d'avoir voulu « voler leurs armes » aux dires des policiers. Ce qui est faux.

Dès réception de ces images, la préfecture de police a ordonné sa remise en liberté sans poursuite et même le Président de la République a dû s'exprimer !

La motion de l'Assemblée de Corse

VU l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, disposant que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement »,

VU la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse définissant les libertés et responsabilités de la presse, et notamment son article 1er disposant que « l'imprimerie et la librairie sont libres »,

VU l'article 5 de ladite loi disposant que « Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable, ni dépôt de cautionnement »,

VU le paragraphe 3 du chapitre IV de ladite loi, relatif aux « Délits contre les personnes »,

VU l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 relatif au droit de manifester : « 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association. »,

VU la proposition de loi « Sécurité globale » votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 20 novembre 2020 et précisant ses articles : 20, 20 bis et 20 ter relatifs à l'extension du déport de la vidéoprotection, 21 relatif à la modification du régime juridique applicable aux caméras mobiles, 22 relatif à la création d'un régime juridique encadrant le recours aux caméras aéroportées par les autorités publiques et 24 relatif à la diffusion du visage ou de tout élément permettant l'identification d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de gendarmerie,

CONSIDÉRANT que l'article 24 prévoit de punir « d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » le fait de diffuser

des images d'un policier ou d'un gendarme « dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique »,

CONSIDÉRANT que la notion d'intégrité psychique est mal définie et présente, par conséquent, des risques d'interprétations restrictives de liberté,

CONSIDÉRANT que les images des violences commises par les forces de l'ordre pourraient dès lors ne plus être diffusées, CONSIDÉRANT que l'article 24 crée, de fait, un nouveau délit dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse,

CONSIDÉRANT que dans l'arsenal législatif actuel, une personne qui utilise de façon malveillante les vidéos qu'elle tourne, peut déjà être punie,

CONSIDÉRANT que certaines vidéos ont été utiles pour révéler les dérapages incontestables des forces de sécurité, notamment dans de récentes affaires rapportées par les médias,

CONSIDÉRANT le flou entretenu par l'Etat autour des interventions des forces de l'ordre, aucune statistique ne recensant les violences policières ou les morts par balle consécutives à l'intervention de la police, CONSIDÉRANT que les seules données sur l'emploi de la force par la police émanent d'ONG dont la crédibilité est remise systématiquement en cause par l'Etat,

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 24 pourraient avoir des conséquences préjudiciables sur le climat de la société et la démocratie elle-même, en accentuant l'incompréhension entre les citoyens et les forces de l'ordre,

CONSIDERANT que ces dispositions pourraient éventuellement renforcer le sentiment d'impunité de certains membres des forces de l'ordre,

CONSIDERANT que la proposition de loi comporte des mesures préoccupantes telles qu'il existe un risque de ne plus laisser aucune place à l'anonymat, lequel est consubstantiel au respect du droit à la vie privée,

CONSIDERANT les propos avancés par le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin lors d'une conférence de presse en date du 18 novembre 2020, à savoir : « Je rappelle donc, que si des journalistes couvrent des manifestations, conformément au schéma de maintien de l'ordre, ils doivent se rapprocher des autorités, en l'occurrence du Préfet du département (...), pour se signaler, pour être protégés également par les forces de l'ordre, pour pouvoir être distingués, pour pouvoir rendre compte [de leur] travail de journaliste dans ces manifestations » bien que celui-ci ait en suite modéré ses propos par le biais d'un Tweet précisant que « les journalistes peuvent, sans en avoir l'obligation, prendre contact avec les préfectures en amont des manifestations »,

CONSIDERANT la Tribune « Nous n'accréditerons pas nos journalistes pour couvrir les manifestations » signée par de nombreux responsables de rédaction (Le Monde, Le Figaro, BFM TV, les rédactions de France télévision, etc.) réaffirmant leur attachement à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et leur vigilance quant à sa préservation suite à la proposition de loi « Sécurité globale » et aux propos du Ministre de l'Intérieur,

CONSIDERANT le caractère fondamental de la liberté de la presse et de la liberté d'expression sous toutes ses formes, pour l'exercice effectif d'une démocratie réelle, dans laquelle tous les individus peuvent s'exprimer librement,

CONSIDERANT que les articles visés de la proposition de loi « Sécurité globale » portent atteinte aux libertés fondamentales des citoyens et que l'évolution actuelle ne peut avoir qu'un effet négatif sur la liberté d'expression et de manifestation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien total aux journalistes, injustement attaqués par le Gouvernement, dans le simple exercice de leur fonction : transmettre une information à la population. **S'INQUIETE** des dispositions adoptées qui portent une atteinte directe à la libre diffusion d'informations et réduisent les libertés fondamentales des citoyens.

S'OPPOSE solennellement aux articles 20, 20 bis, 20 ter, 21, 22 et 24 de la proposition de loi « Sécurité globale ». ■

Carrière de Fuzzà

L'opposition de Femu a Corsica

Les Comités Territoriaux du Suttanaciu et Sartè-Valincu-Taravu de Femu a Corsica ont pris connaissance de l'enquête publique relative à un projet d'exploitation d'une carrière de granite pour broyage et concassage située dans la basse vallée du Rizzanese, dans le bassin de vie de Pruprià, implantée sur les communes de Fuzzà et de Loreto di Tallà. Ils dénoncent « un projet qui de toute évidence est un non-sens économique et social et un non-sens environnemental ».

Le communiqué des Cumitati Territoriali di u Suttanaciu è di u Sartinese-Valincu-Taravu, signé par leurs responsables, Gilbert Maïsetti et Laurent Tramoni de la région font état de trois risques majeurs :

- dans le domaine sanitaire « en raison des émissions de poussière de granite et de leur condition de circulation dues aux conditions topographiques et aérologiques de ce lieu ». De même, en ce qui concerne « les nuisances sonores qui impacteront les riverains mais aussi la faune riche et abondante de ce bassin ainsi que les risques en matière de sécurité routière qui seront décuplés sur une route touristique, par l'augmentation conséquente du trafic routier de fort tonnage ».
- dans le domaine environnemental et écologique, « les dégâts causés au patrimoine naturel seront irréversibles » dénonce Femu a Corsica qui déplore des études « sélectives » qui ne prennent pas en compte les problèmes environnementaux dans leur globalité « sur la préservation des espèces protégées, les impacts visuels désastreux sur le patrimoine et leurs effets négatifs sur le tourisme alors que cette micro-région est la porte d'entrée de l'Alta-Rocca et sur la protection des appellations d'origine des filières agricoles dont regorge cette vallée ». « La question de la ressource en

eau est totalement absente » déplore encore Femu a Corsica, « aussi bien pour le lavage des sols sur lesquels s'engage le pétitionnaire mais sans indiquer la provenance de ce bien, que pour les impacts sur les eaux du Rizzanese ».

- enfin, Femu a Corsica interpelle sur les créations d'emploi induites et sur la nécessité de cette carrière. « L'étude fait apparaître qu'elle n'est pas une réponse à un manque de disponibilité de matériaux qui générerait l'activité ou le développement de l'entreprise mais qu'il s'agit plutôt de traiter un problème de concurrence et donc de rentabilité qui à la clé ne créera que des emplois sous-qualifiés et sous rémunérés » dénonce les Conseils Territoriaux de Femu a Corsica. Ainsi, « ce projet ne répond ni à un intérêt général ni à un intérêt public mais à l'inverse met en danger l'économie locale agricole et touristique de la pieve, il s'inscrit à contre-courant des grandes problématiques du développement durable dont chacun doit être comptable ».

« Pour toutes ces raisons, nos deux Comités Territoriaux s'opposent fermement à ce projet. Ils participeront à toutes les initiatives pour le contester si les pouvoirs publics prenaient la décision de donner un accord favorable, et se réservent le droit de mener leurs propres actions » conclut Femu a Corsica. ■

Abbunàtevi !

- ☐ 55 € un annu/un an
- ☐ 34 € sei mesi/six mois
- ☐ 82 € u stranieru/étranger

 **ARRITI**

5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Telefonu (téléphone)

Mel



Cullettività di Corsica

U Pianu Salvezza è Rilancia

Lors de la session des 26 et 27 novembre, l'Exécutif a présenté à l'Assemblée de Corse le premier volet de son Plan consacré aux mesures de sauvegarde d'une économie gravement mise en péril par la crise sanitaire, depuis la première vague avant l'été qui a conduit à une rude récession en raison d'une saison touristique amputée de moitié, et désormais une deuxième vague qui vient donner un nouveau coup de massue à tant et tant de Très Petites Entreprises qui sont le cœur même de l'économie corse.

400 M€ sont nécessaires pour ce volet « sauvegarde » du plan de relance de la Corse, dont la Collectivité de Corse apportera un quart, 100 millions d'euros.

Ce Plan corse s'inscrit dans le plan global décidé par le gouvernement français à hauteur de 100 milliards d'euros, et dont la Corse attend, depuis le vote unanime obtenu vendredi dernier à l'Assemblée de Corse, que 300 millions d'euros soient abondés par l'État, dans un premier temps, en faveur de l'économie insulaire au titre des actions de sauvegarde (principalement exonérations de charges sociales, et crédits d'impôts pour pertes exceptionnelles et pour investissements). Un second volet sera nécessaire au titre de la relance, probablement d'un montant équivalent.

Sur les 100 milliards dont dispose le gouvernement au plan national, 40 % (40 milliards !) proviennent des fonds européens empruntés solidairement sur les marchés financiers, au taux le plus

bas grâce à la solidité financière globale de l'Union Européenne, taux inférieur à ce que la France seule, et a fortiori l'Italie, l'Espagne ou la Grèce auraient pu obtenir. Aussi, au niveau européen, les débats sont menés pour que le fléchage de ces sommes soit opéré vers les régions les plus affectées, dont les îles, grâce au lobbying exercé avec l'aide de l'Inter groupe Searica (Seas, Rivers, Islands and Coastal Areas). Ce lobbying est important car le fait que les États soient incités par l'Europe à donner davantage aux régions insulaires ne pourra qu'aider la Collectivité de Corse à obtenir les sommes demandées.

Les 100 millions mis sur la table par la Collectivité de Corse seront sous la forme d'investissements accélérés pour générer de la commande publique (25%), le financement d'un plan de formation adapté en fonction de la situation nouvelle (25%), l'apport de fonds dédiés à l'accompagnement des entre-

prises, commerçants, artisans, exploitants agricoles et pêcheurs impactés par les effets de la crise (25%) et, pour les 25% restants, diverses actions de soutien aux plus précaires (11 millions d'euros) et aux filières les plus affectées, notamment un « plan tourisme » de plus de 6 millions d'euros ; et aussi l'accompagnement vers les nouvelles formes d'activité économiques (recours à internet, aides à l'export, etc.).

Ce plan a finalement été voté à l'unanimité des groupes représentés à l'Assemblée de Corse, afin de donner plus de poids à ce programme qui a été élaboré dans une large concertation.

Il est important que ces leviers soient actionnés rapidement, avant que ne s'amorce ce qui serait un véritable effondrement pour l'économie corse.

Car ce rapport a aussi été l'occasion de dresser un tableau des conséquences économiques de la crise sanitaire pour la Corse. Il n'incite pas à l'optimisme ! ■ **F.A.**

Cumunicatu

Non à la fermeture de la perception de Livia !

« **U**ne fois encore, l'État agit en Corse en véritable rouleau compresseur. Il ignore les vertus du dialogue, de la concertation et de la reconnaissance des spécificités territoriales.

La fermeture décidée unilatéralement, de nombreuses perceptions en Corse au nom de la fameuse théorie des regroupements, de la centralisation des moyens et des économies d'échelle est un exemple édifant de cette vision, centralisée, hiérarchisée de l'organisation de son administration.

L'État continue à ignorer, imperturbablement les pouvoirs politiques et institutionnels locaux, les acteurs de terrain, c'est à dire ceux qui font la vraie vie quotidienne des populations. Il ne tire aucun enseignement de ses échecs précédents patents et retentissants.

Les fermetures annoncées des perceptions, ne prennent en compte aucune réalité ni sociale, ni économique et ignorent superbement les besoins des territoires. La fermeture de la perception de Livia, si elle était mise en œuvre,

acterait définitivement la dislocation du rural déjà moribond et lui porterait un coup fatal. C'est notre vie à l'échelle du village qu'on sacrifie, qu'on détruit, c'est notre tissu social et économique qu'on détricote, qu'on démaillonne pas à pas.

Le maintien d'emplois est en jeu, et à travers leur démantèlement, c'est la disparition de services éminents, indispensables fournis par cette administration aux collectivités rurales qui plus que tout autre ont besoin de cette assistance et de ces prestations de proximité. Non, le numérique, le digital, ne peuvent se substituer à cette présence physique de nos perceptions et à la relation directe pour le conseil que la population est en droit d'attendre. C'est une désertification accélérée qui se poursuit très loin des paroles et des promesses de nos gouvernants qui n'ont de cesse de nous rabâcher que la République est partout chez elle sauf, quand c'est elle qui décide de désertifier ses territoires.

Les représentants de l'État doivent prendre en

compte que le développement de la Corse ne se fera pas qu'au bord de mer. En raison de son histoire multiséculaire et de sa géographie elle aura besoin d'équilibre, d'harmonie pour affronter les défis de ce monde qui se dessine.

Aussi les Comités territoriaux Femu a Corsica du Suttanacciu-Alta Rocca et du Taravu-Sartinesu-Valincu affirment leur totale opposition au projet de fermeture de la perception de Livia. Leurs militants, s'engagent à en faire une lutte hautement symbolique et emblématique de leur action. Ils approuvent la demande d'un moratoire de la Communauté des communes de l'Alta Rocca sur la réorganisation des services publics et souhaitent pour cela la mise en place d'une véritable concertation sous l'égide de la Collectivité de Corse et des élus des territoires concernés pour relever ce défi. ■

P/ I Cumitati Territoriali Gilbert MAISETTI, Secretariu Territoriale Suttanacciu - Laurent TRAMONI, Secretariu Territoriale Taravu-Valincu-Sartinesu

L'économie corse au bord de l'effondrement

Les indicateurs sont au rouge !

Il est quelques chiffres qui cernent bien la crise dans laquelle nous sommes plongés depuis le 17 mars 2020, premier jour du premier confinement, dont l'impact est désormais aggravé par la « deuxième vague » et le deuxième confinement que beaucoup espéraient éviter, en vain.



1 Premier indicateur : les transports de passagers aériens et maritimes.

Après les deux premiers mois de janvier et février 2020 sensiblement identiques aux mois correspondants de 2019, le confinement est survenu en mars (-80% pour les passagers de et vers la Corse), puis avril et mai (-95%). La reprise s'est faite progressivement en juin (-80%), juillet (-50%), août (-25%), puis, dès septembre l'évolution sanitaire a impacté le trafic avec des fermetures de lignes vers l'étranger (-28%), puis octobre (-35%) et, en novembre à nouveau le confinement (-95%). Cette accumulation de mauvais chiffres ne peut être sans conséquences sur un secteur qui emploie de très nombreux salariés insulaires, tant dans l'aérien que dans le maritime. Et il donne une idée de l'ampleur de la crise subie par le secteur touristique du fait de l'effondrement de la fréquentation estivale.

2 Deuxième indicateur : le recours au chômage partiel.

En mars le recours au chômage partiel a touché 47% des salariés, 54% en avril, 44% en mai, 20% en juin, 10% en juillet et 5% en août, puis rechute brutale en novembre : 31%. Tous ces salariés perdent du pouvoir d'achat, même s'ils gardent pour l'instant leur emploi, ce qui est le principal. Mais les entreprises touchées de plein fouet par la seconde vague (commerces, restaurants, débits de boissons et, par voie de conséquence, tous leurs fournisseurs privés de débouchés) survivront-elles à ce nouveau coup dur ?

Troisième indicateur : le Produit Intérieur Brut.

3

Le Produit Intérieur Brut de la Corse est de 9 milliards d'euros en temps ordinaire. 1,6 milliard d'euros représente la perte enregistrée début 2020 en raison du confinement du printemps dernier ; viendront s'y ajouter 310 millions d'euros supplémentaires avec la seconde vague de novembre. Au total, le PIB de la Corse reculera de 18% en 2020 ; pour l'ensemble de la France le recul est prévu à 10,3%. Nous sommes une économie très vulnérable face à la crise sanitaire, comme toutes les autres îles en Méditerranée, beaucoup plus que les économies continentales.

Quatrième indicateur : le taux de chômage.

4

Le taux de chômage est prévu en hausse de 20% fin 2020 par rapport à fin 2019, et va encore progresser en 2020 et 2021 selon les prévisions, jusqu'à atteindre presque 12% de la population active, le second confinement aggravant beaucoup la situation.

Cinquième indicateur : le taux de pauvreté.

5

Le taux de pauvreté était déjà très élevé en 2019 (17,7%) ; il va grimper jusqu'à 19%. Beaucoup de jeunes notamment rejoindront les rangs des précaires, car ils ne trouvent pas de première embauche, ou ceux qui n'ont pu obtenir des jobs d'été pour financer leurs études, et qui sont impactés par la fermeture des restaurants universitaires. Quant aux personnes précaires qui s'en « sortaient » un petit peu grâce à des emplois non déclarés, leur situation s'est encore aggravée car leurs petits jobs, qui échappent aux statistiques, n'ont pas existé ou presque cette année.

La situation économique et sociale de l'île est donc très fragilisée. Il faudra beaucoup de temps et de solidarité pour se remettre d'une pareille crise économique. ■

50 maires de Corse réclament la libération de Jean Pierre Santini

« Nous, maires de Corse... »

Considérant qu'il n'existe pas en France de délit d'opinion et que les opinions de Jean-Pierre Santini ne sont pas obligatoirement les nôtres,
Considérant que des faits établis sont reprochés à cette homme, il appartient à un tribunal de le juger et de le condamner après avoir entendu sa défense,
Considérant que, pour cela, il n'est nul besoin de le priver de sa liberté en l'attente d'un procès équitable,
Considérant que si ces faits ne sont pas encore établis, il est permis de douter sérieusement de leur matérialité,
Considérant enfin qu'une justice digne de ce nom ne saurait pratiquer l'acharnement répressif envers une personne âgée de 77 ans, souffrant de diverses pathologies et ayant poursuivi une grève de la faim de trois semaines,

Par ces motifs, demandons la mise en liberté immédiate sous contrôle judiciaire de l'écrivain et éditeur Jean Pierre Santini. » ■

Signataires : Jean Christophe Angelini (Portivechju), Paul Antona (Frassetu), Dominique Barrarelli (Barrèttali), Pierre François Bellini (Carbuccia), Jean Biancucci (Cuttuli Curtichjatu), Mireille Boncompagni (Olmèta di Capicorsu), Mathieu Ceccaldi (Marignana), Maurice Chiaramonti (Poghju Mezana), Barthélémy Colombani (Costa), Fortuné Felicelli (Olmù), Jean Giuseppi (Figari), Jean Paul Guerrieri (Palasca), Christophe Graziani (Bigornu), Paul Innocenzi (Casalta), Jean Yves Leandri (Granace), Francis Marcantei (Talasani), Etienne Marchetti (Barbaghju), Pierre Martini (Sampolu), Jean François Mattei (Monte), Alain Mazzoni (Lentu), Jean Toussaint Morganti (Ogliastu), José Pierre Mozziconacci (Ulmètu), Séverin Medori (Linguizzetta), Vincent Micheletti (Casalabriva), Jean Luc Millo (Ulivesi), Lionel Mortini (Belgudè), Marc Antoine Nicolai (Cervioni), François Orlandi (Tuminu), Stéphane Orsoni (Ochjatana), Jean Charles Orsucci (Bonifaziu), Antoine Ottavi (Bastilicaccia), Gisèle Pan-Colonna (Osani), Jean François Paoli (Pianellu), Julien Paolini (Petrosu), Pierre Jean Poggiale (Valle di Mezana), Pierre Poli (Èccica Suarella), Jean Noël Profizi (Serra di Fium'Orbu), Joseph Pucci (Vighjaneddu), Jean Marc Rodriguez (Poghju di Vènacu), Jean Baptiste Santelli (Petra di Verde), Anne Laure Santucci (Luri), Alexandre Sarola (Sàrula Carcupinu), Pierre Savelli (Bastia), Jean Michel Simonetti (Cànari), François Sorenti (Santa Lucia di Mercoriu), Jean Toma (Sari Sulinzara), Bernard Vannucci (Petraserena), Jean Marie Vecchioni (Campile), Simon Venturini (Alzi), Antoine Martin Versini (Cristinacce).

Merusaglia

Sauvegarder le couvent du XVII^e siècle



Les couvents sont des hauts lieux du patrimoine historique de la Corse. Ils sont aussi de précieux édifices culturelles et religieux. L'histoire du couvent de Merusaglia, village du Babbu di a Pàtria, est étroitement liée à Pasquale Paoli. Ce témoin de notre histoire a besoin d'être réhabilité. Une campagne de dons est lancée par la Fondation du Patrimoine. Voici le texte de l'appel. Le projet s'accompagne d'un programme de valorisation historique et réclame un investissement de plus de 2M d'euros. Sustainite u prugettu.

«**V**otre soutien est indispensable pour sauvegarder le couvent de Merusaglia, un édifice religieux du XVII^e siècle. Situé à Merusaglia, en Castagniccia, sur les hauteurs à 50 km de Bastia et 35 km de Corti, ce couvent est un lieu emblématique de l'histoire de la Corse.

La réhabilitation concernera l'ensemble de l'édifice : une première phase consistera à restaurer les toitures et façades, et ainsi régler les problèmes structurels qui le mettent aujourd'hui en danger de disparition. Ces travaux achevés, il conviendra alors de restaurer l'intérieur de l'édifice en vue de sa valorisation future.

Un couvent au cœur de l'Histoire de la Corse au XVIII^e siècle.

Au début du XVII^e siècle, la volonté des paroissiens a été de construire un monastère au lieu-dit Panicale à Merusaglia. La construction de cet édifice débuta le 2 avril 1623 pour se terminer en 1716. L'histoire de ce couvent est étroitement liée à Pascal Paoli, natif de Merusaglia. Général de la Nation Corse, il y vécut et y aménagea son quartier général en 1790. Son frère Clemente, décédé au couvent en 1793, repose dans l'église attenante.

Le couvent est situé dans le village de Merusaglia, situé en Castagniccia, micro région plantée de châtaigniers et qui fut le « grenier à blé » de la Corse.

Le patrimoine à restaurer s'inscrit dans le sillage de très nombreux édifices religieux de ce territoire, longtemps pros-

père, et à la densité patrimoniale impressionnante.

La mobilisation : des activités culturelles pour le couvent de Morosaglia

La restauration du couvent de Merusaglia, berceau de Pascal Paoli, s'accompagne d'un vaste programme de valorisation. Au cœur de la Strada Paolina le couvent, qui se trouve à quelques pas du Musée Pascal Paoli, pourra accueillir un centre immersif pour les scolaires, mais aussi des chambres pour les randonneurs de passage qui souhaitent faire une halte.

Il s'agit là d'un véritable itinéraire pédagogique avec un triple objectif : mener à bien une valorisation touristique tout en proposant une lecture historique et patrimoniale, et permettre une mise en valeur de l'artisanat local. » ■

Pour faire un don :

<https://bit.ly/3mDd2Cw>

Du 2 au 14 décembre 2020

RÉINVENTONS NOËL

Une féerie de petits prix pour préparer les fêtes

LEROYMERLIN
FURIANI / MEZZAVIA



Leroy Merlin Aiaciu
CC La Rocade - Rte de Mezzavia
20700 Aiaciu - 04 95 24 62 24

Ouvert du Lundi au Samedi
de 8h à 19h30 sans interruption

Leroy Merlin Bastia
CC La Rocade - RN 193
20600 Furiani - 04 95 30 90 70

Paru aux Éd. Anne Carrière

« Elle a menti pour les ailes »

de Francesca Serra



Début septembre, on apprend qu'une jeune ajaccienne est la lauréate du prix du premier roman du journal *Le Monde*. Fierté dans les médias et dans les chaumières, oui c'est comme ça, chaque fois qu'un ou une Corse est récompensé, on le prend tous un peu pour nous. Puis j'apprends que Francesca est la fille de

Dédé et Mylène Serra. Forcément

ça augmente le potentiel de sympathie et l'envie de découvrir son roman. Je l'ai donc acheté dès que possible mais j'avoue que, impressionnée par le nombre de pages, 470 pas moins, j'ai mis un peu de temps pour l'attaquer.

Je ne vais pas vous raconter l'histoire, une histoire d'ados branchés réseaux sociaux, plus que branchés d'ailleurs, façonnés par eux. Moi, plus ado depuis une paie, je suis rentrée dans l'histoire comme une voyeuse, curieuse de voir et de savoir ce que se disent ces jeunes, ce qu'ils nous cachent, comment ils vivent, comment ils se parlent en abrégé dans les sms retranscrits. C'est assez effarant, faut dire, leur vie et toute leur énergie consistent à se construire une image sur facebook, whatsapp, instagram et autres, une image et une personne qui conviennent au groupe dont ils veulent faire partie.

Mais l'histoire devient dramatique, quand la jeune et belle Garance remporte un concours d'une sélection de mannequinat et devient la victime d'un terrible harcèlement. Et elle va disparaître.

On rentre alors dans un vrai thriller, bien prenant, dans des séquences temporelles avant/après, savamment dosée qui rythme un récit qui devient de plus en plus inquiétant. Qu'est-elle devenue ? Elle a fugué en fait. C'est la partie la plus fantastique du roman, elle fuit et se perd dans un monde sauvage, dans les forêts, dans les rivières, là où la nature reprend ses droits et Garance en fuite s'y perd physiquement et douloureusement, pour peut-être au final s'y retrouver.

C'est un beau livre, je l'ai aimé, y'a des pages étonnantes de littérature pure je dirais, des paragraphes où on s'arrête et qu'on aime à relire parce que c'est bien écrit, y'a de l'humour aussi, un peu, et des petites trouvailles comme le titre... Elle a menti pour les ailes... la réponse est dans le livre. ■ **Monique Alfonsi.**

En 1995, dans son ouvrage « *Corse : la volonté d'être* » (Éd. Albiana), Edmond Simeoni rappelait un moment important de sa vie militante qu'il avait voulu comme un électrochoc au sein de toute la société corse, lorsque, huit ans plus tôt, il appelait les responsables politiques, Corses ou Français, élus de tous bords, à un examen de conscience. Il n'a hélas pas été suivi et l'Histoire n'a retenu que l'aspect autocritique de son intervention, occultant le nécessaire « *aggiornamento* » collectif qui se voulait démarche salvatrice par un débat franc et loyal indispensable pour relever le pays. Aujourd'hui comme hier, ils sont rares les hommes politiques capables d'un tel courage et d'une telle ouverture d'esprit, habité par une foi inébranlable dans le peuple corse et ses capacités de dialogue.

Électrochoc

« Au mois de juin 1987, très préoccupé par l'évolution de la Corse et l'absence totale de perspectives d'espoir, j'ai essayé de sensibiliser l'opinion publique par le canal d'une conférence de presse sur le thème « La Corse au bord du gouffre ». J'y insistais sur le droit du peuple corse à la vie et brossais le tableau d'une économie en difficulté et d'une société corse gravement malade, en dépit d'atouts majeurs. Je proposais comme simple contribution, quelques moyens, sur la base d'une concertation démocratique, pour amorcer la recherche commune d'une solution. Mais, il m'a semblé qu'il fallait innover et créer un électrochoc dans notre communauté qui déjà à l'époque s'enfonçait dans une violence et un immobilisme suicidaires. C'est pourquoi je me suis livré à une autocritique de mon action militante depuis vingt ans. Tout en mesurant le caractère puéril et l'angélisme de certains côtés de mon propos car je m'adressais à mes compatriotes, dans les termes suivants :

« À cette contribution publique, je convie de façon fraternelle, non polémique, et suivant la même méthode, tous ceux qui depuis cinquante ans ont exercé des responsabilités en Corse, à tous les échelons de la vie publique ; j'y convie aussi les gouvernants, les Corses eux-mêmes, les non-Corses et pour une période plus récente, les militants clandestins, de façon anonyme bien sûr. L'opinion pourra ainsi juger s'il y a encore des atteintes à la démocratie, si l'acculturation des Corses est une réalité ; si le sous-développement économique existe, si les promesses ont toujours été tenues ; si les fruits de l'expansion ont été équitablement répartis ; si les droits de l'homme ont été bafoués en Corse ; s'il existe des injustices sociales majeures et s'il y a eu du racisme anti-corse ; si les conditions de parité et de progrès ont été créés ici ; si le fonctionnement de la Justice a été satisfaisant ; s'il y a eu des polices parallèles ; nous saurions aussi alors quels sont les éventuels responsables. Pour l'appréciation des périodes antérieures à la phase contemporaine, il suffit de lire les journaux et les livres d'histoire ; ces

derniers ont tout consigné, bien avant la période romaine et chacun peut apprécier l'évolution de la société corse, la réalisation et la qualité des tutelles successives avec, en regard, la quête permanente, éperdue, et souvent mise en échec de la communauté corse pour la liberté, pour l'identité et pour la justice... La démarche que je préconise ne relève pas d'une petite habileté et s'il en est de meilleure, je suis prêt à m'y rallier. Mon propos ne vise pas à diluer les responsabilités, à banaliser et à absoudre la violence ; à renvoyer les protagonistes dos à dos. Elle ne vise pas non plus à rendre la problématique confuse et donc le problème insoluble. Mais à mon sens, elle aurait l'avantage d'instaurer le dialogue au lieu de préparer les affrontements ; de montrer que les vérités sont partagées ; que les responsabilités ne sont pas unilatérales ; que nul homme, nulle organisation, aucun régime ne peut s'exonérer d'une part de responsabilité, certes d'importance inégale. »

Tous les médias insistèrent lourdement, pour ne pas dire exclusivement sur la partie autocritique, avec force clichés émouvants, sur le thème du repentir, de la rédemption ; par contre, ils restèrent pratiquement muets sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'invite à m'imiter faite aux autres responsables, démarche qui aurait pu initier un abord fructueux de notre problème. Toujours est-il qu'il n'y eut pas un seul homme, un seul mouvement, pour prendre sa part du fardeau commun. Le silence fut assourdissant si ce n'est l'observation remarquable d'un élu de premier plan qui m'exécuta, de façon lapidaire, par un : « je ne suis pas surpris car j'ai toujours pensé qu'il avait tort. » Ainsi donc la Corse était dans une situation de détresse mais la faute n'incombait à personne ; décidément le courage et la dignité se raréfiaient dans l'île officielle mais restaient très présents au sein du peuple duquel émanèrent des réponses nombreuses, chaleureuses mais aussi critiques. J'avais aussi saisi tous les maires de l'île de cette démarche, en vain ; j'en avais fait de même auprès de personnalités. » ■



i messaghji
Les messages d'Edmond Simeoni

La crise du Covid19 est médicale. Le virus a pointé son nez d'abord en Chine lointaine. Les gouvernants des pays de tout l'ouest ont pensé avoir le temps de voir venir. Pas d'affolement, comme celui au début du VIH californien importé depuis des singes africains, sans traitement il tuait. Il est toujours présent mais bien muselé par la trithérapie. Il ne terrorise plus. On sort « non couvert » le plus souvent.

Les crises

par Max Simeoni

Ce coronavirus a été précédé de virus de la même famille qui avaient inquiété les autorités. Douste Blazy, médecin et Ministre de la santé de Chirac, avait prévu un plan en cas de crise et fait un stock de masques pour une telle éventualité. À la recherche d'économies bien avant le Covid19, les autorités n'ont pas renouvelé le stock des masques et se sont trouvées dépourvues quand le virus est survenu. Il envahit l'Italie pourtant dotée d'un système hospitalier assez correct.

Nos autorités sont amenées à masquer leur imprévoyance...

« non les masques ne sont pas indispensables pour tout le monde »... puis « les gestes barrières sont efficaces si tous les pratiquent »... Elles espèrent qu'il n'y aura pas de deuxième vague. Elles s'appuient sur un comité d'experts choisis dont les avis servent d'alibis ou de circonstances atténuantes quand les services de réanimation des villes et des CHU sont débordés. Les hôpitaux toujours sous la pression des économies à faire avant la pandémie réclamaient déjà plus de moyens en lits, matériels et personnels.

Le confinement a été la parade mais l'économie à l'arrêt, la crise médicale a induit une crise économique et sociale. Il faudra du temps avant de mesurer le prix à payer de la régression. Si l'approvisionnement en masques, en tests Rt-PCR est assuré, les gestes barrières rappelés par tous les moyens, la menace des restrictions de déplacements, les arrangements fiscaux, les aides promises etc ne suffisent pas à relancer l'économie globale. Le déconfinement mesuré, pas à pas avec points d'étapes officiels tous les 15 jours est le signe du peu

■ **Le confinement a été la parade mais l'économie à l'arrêt, la crise médicale a induit une crise économique et sociale. Il faudra du temps avant de mesurer le prix à payer de la régression.**

de marge d'action du pouvoir de l'État. C'est une stratégie incertaine pour s'adapter à l'incertitude de la propagation de l'épidémie.

On sait qu'un jour le virus finira son cycle. Mais il nous oblige à tirer des leçons. Sur la vulnérabilité de nos sociétés capables d'envoyer des hommes sur la lune et quasi impuissantes devant un nouveau venu dans la famille des coronavirus. On peut penser que c'est beaucoup de notre façon d'occuper la planète qui nous veut ces virus. Sa population en croissance exponentielle multiplie toujours plus ses déplacements, flux migratoires, business, tourisme, emplois... Elle est un champ immense pour accueillir le moindre virus muté du monde animal. On l'occupe mal, on oublie qu'on est issu de cette nature que nous croyons maîtriser.

Or on a pu se rendre compte que nos doctrines de libéralisme économique pur et dur ou à peine atténuées en Démocratie sociale sont impuissantes. Le Premier Ministre britannique et le Président Trump ont voulu minimiser le risque, croire à « une simple grippe » qui va tuer des

affaiblis mais pas les normaux capables d'acquiescer une immunité. Aujourd'hui ils paient chèrement leur foi libérale.

Pour l'Île, cette crise ne fait qu'aggraver une situation déjà mauvaise

qui a des causes qui remontent après Ponte Novu, il y a 250 ans. Loi Douanière de 1818 à 1913 pendant 95 ans qui bloque tout développement, suivie de 1914 à 1918 de la perte de 12.000 procréateurs de 20 à 50 ans plus les grands blessés invalides. En 129 ans, l'Île figée dans un non développement de son économie et de sa population, sera rendue exsangue pour l'encadrement de l'Empire colonial et les besoins de l'armée de la grande puissance qu'est la France, sa tutrice. En 1962, l'Île ne compte que 160.000 habitants lors des Accords d'Evian entérinant l'indépendance de l'Algérie, le dernier territoire colonial.

L'État républicain mise alors sur le tout tourisme pour la rentabiliser surtout à son profit de puissance dépassée à l'heure où l'idée d'une construction européenne s'impose aux ex belligérants pris entre deux Blocs d'États continentaux de l'Occident (USA) et de l'Est (URSS). La Datar dépendant directement du Premier Ministre commandite en secret à l'*Hudson Institut* un rapport sur les scénarios possibles du développement du tourisme en Corse. Remis en 1970, l'État républicain en choisit un, la noyade du Peuple Corse pour mieux disposer de sa Terre (250.000 lits à créer en 10 ans et 70.000 techniciens à faire venir pour l'encadrer). L'État le rend officiel dans son programme d'Aménagement de la Corse prévu de 1971 à 1984. Dévoilé par l'ARC, on l'a cru abandonné. Mais si on n'y a plus fait référence, cette politique génocidaire par des moyens économiques

n'en continue pas moins. Le tourisme est toujours encensé comme étant le moteur du développement économique.

En réalité son économie est entièrement dépendante des productions extérieures et importées avec l'enveloppe de Continuité Territoriale devenu depuis DSP. Plus de 97 % de ce que nous consommons pour se nourrir, se vêtir, ou pour construire une maison... le tout à l'avenant ! Le fléau Covid19 fait courir un risque majeur pour les organismes fragiles ? Toutes les « aides, les subventions, les Plans de sauvetage » feront office d'une perfusion d'eaux salées ou sucrées pour maintenir un état de santé en grande faiblesse et si ils sauvent, ce sera pour rester dans la dépendance et la menace qui pèse sur le Peuple historique et sa Terre polluée et non pour un développement « durable ».

Oui cette crise pourrait être l'occasion de rebondir

- une crise pourquoi pas « salutaire pour le rural » Corse-Matin du 22/11 - mais encore faudrait-il avoir les moyens législatifs et réglementaires. Le cadre général reste le même. La visite du porte-avions Charles De Gaulle à la base d'Aspretto rappelle la sécurité militaire pour l'État français et pour la Méditerranée. Commerçants soulagés, ou d'autres toujours frappés d'interdits, négligés, tous en appellent au soutien de l'État pour ne pas faire faillite. Or les politiques en proie au virus électoraliste sont divisés. Leur attitude face au Plan Salvezza montre leur embarras. Pour en sortir, il nous faut l'Autonomie et pour l'obtenir il faut un Parti avec une base insérée et organisée au sein du Peuple Corse. Les jeux de Nomenclatures en mal électoraliste ne peuvent qu'en faire un rejet car un tel Parti démocratique va avoir contrôle des élus et des instances qu'ils se donnent. ■

AVIS DE PUBLICITE
Avis appel à manifestation d'intérêt
selon l'article L 2112-1-4 du CGPPP
Commune d'Ota-Porto - 20150 OTA
Tel : 04 95 26 10 05
Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr

**Occupation temporaire du domaine public
d'emplacements d'amarrage professionnels à
destination exclusive de bateaux à passagers,
zone de mouillage du Porto**

Objet : Selon l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Ota-Porto appelle les opérateurs intéressés à manifester leur intérêt pour l'attribution d'un lot destiné à l'amarrage de bateaux à passagers réalisant des circuits touristiques en mer au départ de la zone de mouillage du Porto, pour la saison touristique. Nombre de lot : 13 individualisés

Lieu : Zone de mouillage du Porto, selon plan joint au cahier des charges

Durée de l'autorisation : 5 ans, précaire et révo- cable, non constitutive de droits réels
Occupation limitée annuellement du 01 avril au 30 novembre

Début de l'autorisation : 01 avril 2021

Échéance ultime : 30 novembre 2026

Contraintes techniques : Tous les lots devront être libérés chaque année au 30 novembre et la zone de mouillage vide de tout bateau ou aménagement jusqu'au 01 avril.

Conditions de participation : Justifications à pro- duire quant aux qualités et capacités du candidat : Le candidat est invité à fournir un dossier composé de toutes les pièces énumérées dans le règlement de l'appel à candidature et strictement présenté comme spécifié dans le dit règlement.

Information spécifique : La candidature ne pourra porter que sur un seul lot

Redevance : Cette dernière est fixée dans le règle- ment de la consultation

Critères : Les propositions seront analysées au regard des critères mentionnés au règlement associé au présent avis, et une AOT sera délivrée au can- didat selon ces critères.

- Mise à disposition du règlement pour chaque lot et des pièces annexes : Mairie d'Ota-Porto
Tel : 04 95 26 10 05 - Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr
- Renseignements : Monsieur le Maire - Commune d'Ota-Porto - 20150 OTA - Tel : 04 95 26 10 05 - Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr

Aux jours ouvrables de 9h00 à 11h00

Date ultime de remise de l'offre : 4 janvier 2021 à 11 heures

Modalité de dépôt de l'offre : Un exemplaire ori- ginal et une copie sur clef USB (PDF) sous enve- loppe cachetée, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou un dépôt en mairie contre récépissé.

Avec mention seulement :

Confidentiel - Ne pas ouvrir

Réponse à appel à manifestation d'intérêt pour une AOT d'amarrage de bateau à passagers, lot numéro (à préciser).

AVIS

Suivant assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020, la S.C.I. FRECABA, au capital de 1200 euros, RCS BASTIA 488 833 344, a transféré le 27 novembre 2020 son siège social :

de (ancien siège) : Résidence Les Hauts de Toga, Bât. B, 20200 Ville-di-Pietrabugno.

à (nouveau siège) : 13, Boulevard Hyacinthe de Montera, Palais Cardo, 20200 Bastia

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le gérant.



Approbation de la modification n°1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

Par délibération en date du 5 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a approuvé la modifica- tion n°1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse relative au rétablissement de la carte des ESA.

L'affichage de la délibération a été effectué conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme.

Le dossier de modification est tenu à disposition sur le site internet de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : www.isula.corsica

AVIS

Par A.S.S.P. en date à SAINTE-LUCIE-DE-PORTO- VECCHIO du 18.11.2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière.

DENOMINATION : CUCCHI IMMO.

CAPITAL : 1.000 Euros par apport en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : 20144 SAINTE-LUCIE-DE-PORTO- VECCHIO - Route de Bastia, BP 2.

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers ;

GERANT : Monsieur CUCCHI, Jean-Pierre demeurant à 20144 SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO - route de Bastia, Chiostrello.

DURÉE : 99 ans.

AGREMENT : Cession soumise à agrément dans tous les cas.

RCS : AJACCIO.

KALLISTE CUISINES

S.A.S.U. au capital de 3.000 €

**Immeuble les mimosas RN 198 20230 ST LUCIE DE MORIANI
823074976 RCS BASTIA**

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 13/11/2020 à MORIANI, Mme Sophie MOUNIER, demeurant lieu- dit terriccio 20230 SAN NICOLAO a cédé à M. Michel BENATI, demeurant route de la valicella 20230 ST LUCIE DE MORIANI, 1.000 actions détenues dans la société KALLISTE CUISINES, sus-désignée.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/10/2020, il a été pris acte de la nomination de M. Michel BENATI, demeurant route de la valicella 20230 ST LUCIE DE MORIANI, en qualité de Président en remplacement de Mme Sophie MOUNIER, démis- sionnaire, à compter du 21/10/2020.

Les articles N° 6 et 37 des statuts ont été modi- fiés.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis le président

PRESTATIONS DE SERVICES INSULAIRES

SARL au capital de 2 000 euros

**Siège social : Lotissement Pont du Ricanto, Lot 3E, Route du VAZZIO, 20090 AJACCIO
801654237 RCS AJACCIO**

Aux termes d'une délibération en date du 19/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRESTATIONS DE SERVICES INSULAIRES a décidé de transférer le siège social du Lotissement Pont du Ricanto, Lot 3E, Route du VAZZIO, 20090 AJACCIO au CURRINTINA SUT- TANA, CUTTOLI CORTICCHIATO, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO à compter du 20/10/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 24/11/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DE **REXOR SARL (SARL)** - 15, BD. WILSON "BAR LE REX" - 20260 CALVI ACTIVITÉ : BAR DANCING NIGHT-CLUB RCS BASTIA B 390 900 512 - 2005 B 831

PAR JUGEMENT EN DATE DU 24/11/2020 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **HAJJARI ABDESLAM - LOTISSEMENT CERVETTI - 20240 GHISONACCIA** ACTIVITÉ : BOUCHERIE RCS BASTIA A 803 175 728 - 2014 A 142

**POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER**

**Maitre Pascale CHIRON
Avocat au barreau d'AJACCIO
Espace Poretta Route de Bastia
20137 PORTO-VECCHIO**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO - 20137 - du 25/11/2020, il a été constitué, une société présentant les caractéris- tiques suivantes

Dénomination : JRC2A PORTO-VECCHIO

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 000 euros

Siège : Résidence U Giardinu Felice Bât. B - 17 - Saint Cyprien - 20137 - LECCI

Objet : Chocolaterie, Produits chocolatés, Confiserie, Café, Thé, Biscuiterie, Salon de thé, Pâtisseries sucrées et salées, vente d'articles et produits acces- soires, Boissons, glaces, fabrication et vente, snack, bar, brasserie, salon de thé, glaciers, café, boulan- gerie, traiteur, destiné à la vente sur place et/ou à emporter.

Durée : 99 ans

Président : M. Jean MULLER demeurant Résidence U Giardinu Felice Bâtiment B - Appartement 17 - Saint Cyprien 20137 LECCI, pour une durée indé- terminée

Participation aux assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Exercice du droit de vote : Sous réserves des dis- positions légales chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Toutes les cessions d'actions quelles qu'elles soient sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

L'immatriculation au RCS sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis : le Président



L'AUE, un outil au service de la Corse

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Elaborer et accompagner la mise en œuvre du PADDUC,
- Assister les collectivités dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et/ou leurs projets de territoire,
- Assurer l'observation et le suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Définir et réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation immobilière pour toute personne publique ou privée.

ENERGIE, AIR, CLIMAT

- Accompagner les collectivités, entreprises et particuliers dans les domaines du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie,
- Assurer l'observation et le suivi des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
- Réaliser des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique.



**Cullevittà,
ghjente,
imprese...
l'AUE à fiancu à voi !**